

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES NUMÉROS OCA07-(C-4.1)-001 ET OCA07-(C-4.1)-002

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, que le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a édicté à sa séance ordinaire tenue le 6 mars 2007, des ordonnances en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1)*, la première portant le numéro OCA07-(C-4.1)-001 et édictant l'implantation d'une zone de stationnement aux fins de débarcadère réservé aux personnes handicapées d'une longueur de dix (10) mètres, face à l'entrée principale du Centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis, et la seconde portant le numéro OCA07-(C-4.1)-002 et édictant l'implantation d'une zone de stationnement réservé pour personnes handicapées d'une longueur de six (6) mètres, sur le côté sud de la rue Donegani, à partir de sa limite ouest.

Ces ordonnances entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces ordonnances au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, du lundi au vendredi, de 9 à 17 heures.

Donné à Montréal, ce 14^e jour du mois de mars 2007.

M^e Joanne Skelling, avocate
Secrétaire d'arrondissement substitut

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :
www.ville.montreal.qc.ca/rpm.